

**Comparution d'EDSC devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales (NFFN),  
5 juin 2024**

---

**Q : Combien d'argent a été mis de côté pour des poursuites judiciaires concernant la PCPH?**

**R :**

Aucun financement n'a été alloué pour d'éventuels jugements ou demandes concernant la Prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH). Il est trop tôt pour évaluer l'incidence d'un éventuel litige. Toutefois, EDSC collaborera avec le ministère de la Justice pour évaluer les besoins futurs en matière de contentieux.

**Q : Pouvez-vous fournir des données sur le nombre de personnes sorties de la pauvreté, désagrégées par région, genre, race et gravité du handicap?**

**R :**

Le gouvernement estime que la PCPH, lorsque mise en œuvre de façon intégrale (2027-2028), permettra à 25 000 personnes en situation de handicap en âge de travailler et 15 000 membres de leurs familles de se sortir de la pauvreté chaque année.

Bien que ces données ne peuvent pas être désagrégées à cause de la taille de l'échantillon, le ministère peut fournir les renseignements suivants sur la composition démographique de la population éligible à la PCPH et sur les personnes en situation de handicap de manière générale.

L'ébauche actuelle du Règlement sur la PCPH propose que le Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) soit utilisé comme base d'admissibilité à la Prestation. En 2022, un peu plus de 585 000 Canadiens en situation de handicap en âge de travailler étaient titulaires d'un certificat du CIPH, soit à peu près 11 % de la population des personnes en situation de handicap en âge de travailler. Des données sur les titulaires actuels des certificats du CIPH, désagrégées par région, âge, genre, durée, état civil et limitation/activité courante de la vie quotidienne est disponible sur le Portail du gouvernement ouvert ou sur ce lien :

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/programmes/a-propos-agence-revenu-canada-arc/statistiques-revenu-statistiques-tps-tvh/statistiques-credit-impot-personnes-handicapees/ciph-statistiques-2022.html>. Notez que l'Agence du revenu du Canada n'inclut pas les personnes âgées de 18 ans comme personnes en âge de travailler. Les tableaux 1 à 11, qui couvrent tous les titulaires des certificats du CIPH même s'ils n'ont pas demandé un crédit d'impôt, sont d'une pertinence particulière.

Les paragraphes suivants présentent de l'information plus générale sur la composition démographique des personnes en situation de handicap au Canada. Ces chiffres ne reflètent pas forcément la population qui sera sortie de la pauvreté par la PCPH.

### *Identité autochtone*

Selon l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2017, les taux de handicap sont plus élevés chez les populations des Premières Nations, des Métis et des Inuits. En ce qui concerne les autochtones vivant hors réserve, 31 % ont déclaré avoir un handicap, et un peu moins de 33 % de ceux-ci vivent dans la pauvreté. Les Métis et les membres des Premières Nations étaient les plus susceptibles d'indiquer avoir un handicap (1 sur 3) alors que les Inuits étaient les moins susceptibles de le déclarer (1 sur 5). Les membres des Premières Nations en situation de handicap affichaient un taux de pauvreté de 40 %, et les Métis en situation de handicap de 25 %. En raison des limites posées par les données et la taille de l'échantillon, une estimation de la population inuite en situation de handicap n'a pas pu être établie. Les femmes autochtones étaient beaucoup plus susceptibles que les hommes autochtones d'avoir une incapacité (36 % c. 26 %). Les femmes et les hommes affichaient le même taux de pauvreté, bien que le nombre réel de femmes autochtones en situation de handicap en âge de travailler vivant dans la pauvreté soit considérablement plus élevé que celui des hommes dans la même situation (50 500 c. 30 300). Certains Autochtones se heurtent à des obstacles à la participation au régime fiscal.

### *Genre*

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'avoir un handicap. Les données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2017 ont montré que les femmes en situation de handicap représentaient 56 % des personnes en situation de handicap en âge de travailler, alors que les hommes ne représentaient que 44 %. Il a été constaté que les femmes étaient plus susceptibles d'avoir une incapacité grave (22 %) et très grave (23 %) que les hommes (19 % et 21 %, respectivement). C'est là un fait important, parce que la gravité de l'incapacité est liée à des taux de pauvreté plus élevés. Cela donne à penser qu'un plus grand nombre de femmes bénéficieront du projet de règlement.

Les taux de pauvreté chez les femmes et les hommes en situation de handicap qui sont en âge de travailler étaient en grande partie semblables (23 % c. 22 %). Cependant, un nombre considérablement plus élevé de femmes en situation de handicap se trouvait sous le seuil de la pauvreté (516 090 c. 400 460), ce qui reflète leur plus grande part de la population globale des Canadiens en situation de handicap qui sont en âge de travailler. Pour les personnes ayant des incapacités plus légères, la probabilité de vivre dans la pauvreté diminue avec l'âge, tandis que pour celles qui ont des incapacités plus graves, le taux de pauvreté a tendance à rester stable (environ 28 %) jusqu'à l'âge de 65 ans. Bien que les aînés ayant des incapacités plus graves soient encore plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les aînés ayant des incapacités légères ou n'ayant pas de handicap, ils ne représentent que le tiers des adultes en âge de travailler souffrant d'incapacités graves.

Parmi les chefs de famille monoparentale, les femmes étaient beaucoup plus susceptibles que les hommes de vivre dans la pauvreté (40 % c. 22 %). Le taux de pauvreté plus élevé chez ces

dernières, combiné au fait qu'elles représentent une proportion beaucoup plus importante de la population des parents seuls, signifiait que le nombre de parents seuls qui sont des femmes en situation de handicap vivant dans la pauvreté était considérablement plus élevé que celui des hommes (104 900 c. 13 300). Le taux de pauvreté chez les femmes et les hommes seuls est sensiblement le même.

Les familles dont le principal soutien économique du ménage était assuré par une femme en situation de handicap, comparativement à un homme, étaient plus susceptibles de souffrir d'insécurité alimentaire, soit 32 % c. 27 %, probablement en raison de la pauvreté. De plus, plus de six femmes sur dix (62 %) chefs de famille monoparentale ayant une incapacité ont déclaré avoir éprouvé une insécurité alimentaire. Le taux était de 45 % chez les hommes chefs de famille monoparentale. Les proportions comparables pour les couples non âgés avec ou sans enfants étaient de 30 % et de 23 %, respectivement.

### *Identité de genre et sexualité*

Le sondage du Plan d'action 2ELGBTQI+ a révélé que 27 % des répondants se sont identifiés comme des personnes en situation de handicap. Bien que les taux d'emploi et les revenus moyens ne soient pas connus pour les membres en situation de handicap de la communauté 2ELGBTQI+, ils sont souvent plus bas que chez la population générale, ce qui entraîne une situation de précarité financière et des taux de pauvreté plus élevés. En 2018, 33 % des Canadiens membres de la communauté 2ELGBTQI+ (comparativement à 27 % chez la population générale) ont indiqué qu'il leur était difficile ou très difficile de répondre à leurs besoins en matière de transport, de logement, de nourriture, de vêtements et de participation à certaines activités sociales, ainsi qu'à d'autres dépenses nécessaires.

### *Race et origine ethnique*

La prévalence du handicap est moins élevée chez les membres des minorités visibles ou les populations racisées; seulement 14 % de ces derniers ont déclaré avoir un handicap selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité. Cela pourrait être attribuable à la stigmatisation culturelle associée à la déclaration volontaire du handicap. L'interrelation entre le handicap et la racisation a un impact considérable sur l'insécurité financière. Parmi les Canadiens en situation de handicap en âge de travailler, ceux qui ont déclaré volontairement appartenir à une minorité visible étaient plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que ceux qui ne l'ont pas fait (24 % c. 20 %). Les taux de pauvreté étaient les plus élevés chez les Noirs (40 %) et les Sud-Asiatiques (27 %).

Les personnes racisées en situation de handicap ont plus souvent éprouvé une insécurité alimentaire en raison de la pauvreté. Selon l'Enquête canadienne sur le revenu, les familles dont le principal soutien économique est assuré par un membre racisé (36 %) en situation de handicap étaient plus susceptibles de déclarer souffrir d'insécurité alimentaire que celles dont le principal soutien économique est assuré par un membre non racisé ou non autochtone (27

%). En examinant des groupes racisés précis, les Canadiens noirs étaient les plus à risque, avec plus de la moitié (55 %) indiquant souffrir d'insécurité alimentaire.

Sur la page suivante figure un tableau présentant des renseignements démographiques et socioéconomiques sur la population admissible au CIPH, selon les résultats de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2017, la plus récente source de données actuellement disponible pour identifier particulièrement les personnes admissibles aux critères du CIPH.

Population admissible au CIPH : Données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017	Total – tous seuils de la MPC	Vivant dans la pauvreté <sup>1</sup>
<b>Sexe</b> Homme Femme	52 % 48 %	56 % 44 %
<b>Groupe d'âge</b> De 18 à 24 ans De 25 à 34 ans De 35 à 44 ans De 45 à 54 ans De 55 à 64 ans	12 % 15 % 13 % 22 % 37 %	8 % 14 % 15 % 24 % 39 %
<b>État civil</b> Non marié(e) ou pas en union de fait Marié(e) ou en union de fait	61 % 39 %	85 % 15 %
<b>Situation dans la famille de recensement</b> Couple sans enfants Couple avec enfants ou parent chef de famille monoparentale Enfant dans la famille de recensement ou personne hors famille de recensement vivant avec un proche parent Personne seule ou vivant avec une personne non apparentée	22 % 22 % 29 % 27 %	10 % 11 % 11 % 68 %
<b>Situation de handicap</b> A une incapacité N'a pas d'incapacité	91 % 9 %	95 % 5 %
<b>Gravité de l'incapacité</b> N'a pas d'incapacité grave ou très grave A une incapacité grave ou très grave	31 % 69 %	27 % 73 %

<sup>1</sup> Situation de pauvreté selon la MPC de l'année de base 2011 pour mettre en correspondance les estimations fournies pour l'analyse conceptuelle de la prestation